

10 OCT. 2019

Perpignan, le 3 octobre 2019

Monsieur Jean-Louis DEMELIN
Communauté de communes
Pyrénées Catalanes
Col de la Quillane
66210 LA LLAGONNE

Nos réf : RPB / FC / AH

Objet : Avis sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale de la Communauté de communes Pyrénées Catalanes

Monsieur le Président,

Par votre courrier du 8 juillet 2019, vous sollicitez l'avis du Syndicat Mixte de la Têt - Bassin Versant (SMTBV) sur le projet de SCoT porté par votre Communauté de communes.

Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour le travail réalisé. Le projet de SCoT est d'une grande qualité et vos équipes ont su concerter les parties prenantes tout au long de l'élaboration du document.

En ce sens, je tiens également à souligner la bonne synergie entre vos équipes et celles du syndicat. Les remarques et ajustements proposés par le SMTBV sur les sujets de l'eau et des milieux aquatiques ont été pris en compte et figurent bien sur les documents du SCoT arrêté le 17 juin 2019. Les règles définies à l'échelle communautaire vis-à-vis des défis que représentent ces enjeux pour les 15 prochaines années sont ambitieuses et en accord avec les orientations du contrat de rivière et du Plan de Gestion de la Ressource en Eau portés par le syndicat à l'échelle du bassin versant de la Têt.

Ainsi, j'ai le plaisir de vous confirmer que le SMTBV émet un avis favorable au projet de SCoT de la Communauté de communes Pyrénées Catalanes.

J'encourage également vos équipes et les communes de votre intercommunalité à se rapprocher du syndicat pour faciliter, à travers le contrat de rivière notamment, la mise en œuvre effective et le financement de leurs projets liés à la gestion équilibrée de la ressource en eau.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, mes plus cordiales salutations.

Richard Puly Belli

